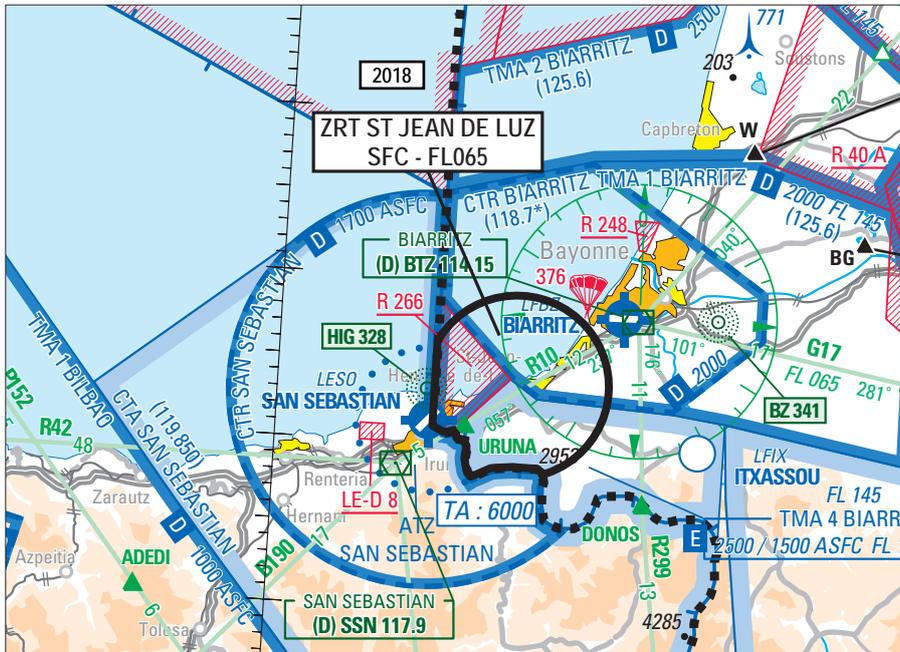


Objet : Création d'une zone réglementée temporaire (ZRT) à St-Jean-de-Luz dans le cadre d'une manifestation aérienne

En vigueur : Du 18 au 19 mai 2018

Lieu : FIR : Bordeaux LFBB - AD : Biarritz Pays Basque LFBZ



Extrait carte SIA « France Sud » au 1 / 1 000 000 édition 1 - 2018

ACTIVITÉ
Manifestation aérienne avec participation de la Patrouille de France.

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ
18 mai : 1300-1830 (entraînement : ZRT activable 01 heure)
19 mai : 1500-1830 (manifestation aérienne : ZRT activable 40 min)

INFORMATION DES USAGERS
Activité réelle connue de :
Biarritz INFO : 119.175 MHz
Biarritz APP : 125.600 MHz
Biarritz TWR : 118.700 MHz
San Sebastian TWR : 119.850 MHz

GESTIONNAIRE
Biarritz TWR

STATUT
Zone réglementée temporaire (ZRT) qui se substitue aux portions de la zone LF-R 266 San Sebastian et aux portions d'espaces aériens contrôlés avec lesquelles elle interfère.

SERVICES RENDUS
Information de vol et alerte

CONDITIONS DE PENETRATION
CAG / CAM : contournement obligatoire sauf pour : - les aéronefs participant aux entraînements ou à la manifestation, - les aéronefs assurant des missions de secours, de sauvetage, de douane, de police ou de sécurité civile, lorsque le contournement n'est pas compatible avec l'exécution de ces missions après contact avec Biarritz TWR.

LIMITES LATERALES ET VERTICALES
<p><u>Limites latérales</u> 43°26'07"N, 001°47'00"W arc horaire de 5.50 Nm de rayon centré sur 43°23'38"N, 001°40'15"W 43°18'26"N, 001°37'47"W frontière franco-espagnole 43°21'00"N, 001°47'00"W 43°26'07"N, 001°47'00"W</p> <p><u>Limites verticales</u> SFC / FL065</p>

DISPOSITION COMPLEMENTAIRE
Les vols IFR pourront être soumis à des régulations ATFM pendant les créneaux d'activation de la ZRT.